



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120462

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 7/12/2021 15H01 C:000541 I:39400
V/REF : 2108
V/Email reçu le Mardi 07/12/2021 à 15H01

AIN HABITAT

**7 RUE DE LA GRENOUILLERE
01100 BOURG EN BRESSE**

IMMEUBLE : CLOS FLEURI
70 RUE DU CLOS FLEURI
01360 BALAN

Feillens, le 13 Décembre 2021

Référence Marché: Plomberie/Débouchage - jour

LOCALISATION : 70 RUE DU CLOS FLEURI - BALAN - MR/MME VOGIN : 0613314279 - LOGT 11
RDC

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE SUR TOUTES LES NOURRICES DU LOGEMENT
LES COLLETEURS SERAIENT HS

Donneur d'ordre : Mr G LAZCANO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

LE 9 DECEMBRE 2021 A 13H30
DEMONTAGE DES NOURRICES EAU CHAUDE SANITAIRE ET EAU FROIDE SANITAIRE
REPLACEMENT DE TOUTES LES DOUILLES DES NOURRICES
POSE DE MAMELONS 15/21 SUR TOUTES LES SORTIES
REMISE EN EAU ET CONTROLE DE L'ETANCHEITE

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 11/12/21 à 10H38 Mr G LAZCANO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix

SERVIMO BOURGOGNE - SAS au capital de 15 000 €

550, route de Ternant – 01570 FEILLENES

RCS. BOURG EN BRESSE 798.123.030 - TVA intracommunautaire FR53798123030

Tél : 03 85 20 30 60 - bourgogne@servimo.fr



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120462

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Heure(s) Plombier Lu-Ve 8h-17h00	1	48,11	48,11
1,25	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	26,71	33,38
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
9,00	Mamelon(s) 15/21	1	1,35	12,15
9,00	Douille 15/21	1	1,55	13,95
10,00	Joint(s) 15/21	1	0,17	1,70
2,00	Joint(s) 20/27	1	0,19	0,38
TOTAL H.T.				109,67
T.V.A. a 10,00%				10,96
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>120,63</u>

Valeur en votre reglement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre reglement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bâtitseur de bien vivre

COOPERATIVE HLM AIN HABITAT
7 Rue de la Grenouillère
01000 BOURG EN BRESSE

**ORDRE DE SERVICE
du 07/12/2021**

SERVIMO BOURGOGNE

**550 Route de Ternant
01570 FEILLENS**

Lieu d'intervention

MR GUY VOGIN
MME HENRIETTE VOGIN
70 Rue du Clos fleuri
01360 BALAN
Fixe : 06.13.31.42.79
Responsable du bâtiment : RAFFOURT Emilie 04.74.22.96.82
Etage : *RDC Logement : 11

Merci d'intervenir pour réaliser les prestations suivantes :

**fuite sur toutes les nourrices du logement
les collcteurs seraeint HS,**

URGENT photo envoyé à Mxime POTY

Demande de travaux établie par

LAZCANO Guillaume
Tél : 04-74-22-96-30
Mail : guillaume.lazcano@ainhabitat.fr

Le 07/12/2021

Signature du responsable



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) : **Ain Habitat**

Nom : 7 rue de la Grenouillère - 01000 Bourg en Bresse

Adresse :

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☒ maison ou immeuble individuel ☐ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² : **70 Rue du Clos fleuri 01360 BALAN**

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;

- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

N° commande : 2108

Fait à **Bourg en bresse**, le **07/12/2021**.

Le responsable patrimoine

Signature du client ou de son représentant :

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.